

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
Rochefort

CANTON
ROYAN

OBJET :
capitation
Incendie

47007

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
19

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Janvier 1947

L'an mil neuf cent quarante-sept, le trente-et-un du mois
d Janvier, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. BESALONNI Ch. Maire, en session
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 28 Janvier 1947.

Etaient présents : MM. BESALONNI Charles, le maire
Rochedareux, Padox, Julien, M. Carizet,
M. Jades, Francis, Chazotte, Prot, Bealorne
Gouin, Sanelier, Devienne, Chollat, Comte
Grasbentmeyer, Bonnot, Bonnot.

Absents : MM. Della Milosky, M. Simon, Arrivé
Thomas, Jousier, Olivier, Méandean.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Gouge, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil
décide d'inscrire au B.S. 1947 ch. VI art. 3 un
crédit de 6.649 frs dit taxe de capitation repré-
sentant la contribution communale dans l'organisa-
tion départementale de la lutte contre l'incendie.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 3-FEV-1947

Pour le PRÉFET,

Le Chef de Division délégué.



Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite
la cause qui les empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,

[Signature]